



Installation Borne incendie

Par **boccioli**, le **20/01/2013** à **11:10**

BonjourrrrrNotre permis de construire a été refusé au motif que nous n'avons pas de borne incendie à moins de 200m, règle écrite dans le PPRIF (datant de 2008) mais qui ne figurait nullement dans le PLU. Seule solution actuellement: créer une borne à bonne distance. C'est à dire se raccorder sur le réseau public et installer la borne sur le lotissement dont nous dépendons. Qui doit prendre en ces travaux? LE LOTISSEMENT SUR LE PARTIE PRIVEE? LA COMMUNE POUR LE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC? NOUS MEME POUR LA TOTALITE? rnMerci pour votre aide. Je ne mentionne pas ici tous les allers-retours entre service pompiers (SDIS), urbanisme et ASL du lotissement. Petite précision: nous n'avons pas acheté un terrain mais une villa que nous démolissons.rnMerci encore pour vos réponses

Par **chaber**, le **20/01/2013** à **12:10**

Bonjour,rnBonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)

Par **boccioli**, le **20/01/2013** à **16:22**

Désolé et toutes mes excuses . A ma décharge je ne suis pas un habitué des forums et j'ai récrit le texte comme on remplit un formulaire. Je prends bonne note de votre admonestation mais vous remarquer que le corps du texte comportait un "merci pour votre aide". j'espère que ce manque de forme ne découragera pas les bonnes volontés... Je crois savoir que nous ne sommes pas les seuls à se retrouver ainsi plongés dans un ombroglio administrato-

réglementaire...rnMerci à celles ou ceux qui m'aideront à y voir plus clair.